

Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 11 JANVIER 2021

En raison de la pandémie du Covid-19, la salle du Conseil Municipal étant trop exigüe pour pouvoir respecter les règles de distanciation sociale, la séance a eu lieu à la Maison Consigny, séance publique mais en nombre de places limitées

L'an deux mil vingt-et-un, le LUNDI 11 JANVIER,
à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Date de convocation : le 4 JANVIER 2021

Étaient présents : Jean-Jacques GARDRAT, Gérard PLATON, Catherine THOMAS, Thibaut BOURGET, Claude CARTON, Michelle CORDIER, Aurélie BAUGE, Katia VERBA, Erwan ALLEAUME, Maria-Eléna LY, Dominique BASILE.

Absente excusée : Christine CHARREAU

Absent : /

Pouvoir : Christine CHARREAU à Erwan ALLEAUME

Madame Claude CARTON a été nommée secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID 19, par décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 et la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, l'état d'urgence sanitaire a été prorogé jusqu'au 16 février 2021. La loi porte diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment la tenue des réunions des assemblées délibérantes dans des conditions dérogatoires de droit commun (lieu des réunions, condition de quorum ramenée au tiers des membres, deux pouvoirs au lieu d'un par conseiller municipal...).

0- Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le compte-rendu de la séance du 16 novembre 2020, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux, n'appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

1 -Démissions de Conseillers Municipaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 2 membres du Conseil Municipal ont présenté leur démission pour des raisons personnelles ou professionnelles.

Monsieur Jean-Luc ZABLOT a présenté sa démission de son poste de Conseiller Municipal par lettre datée du 21 novembre 2020, reçue en mairie le 25 novembre 2020.

Monsieur Emmanuel COUTAND a également présenté sa démission de son poste de Conseiller Municipal par lettre datée du 11 janvier 2021, reçue en mairie le 11 janvier 2021.

Ces lettres de démission ont été adressées dès réception pour information à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que : « Les démissions des membres du Conseil Municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département ».

-Remplacement des Conseillers Municipaux démissionnaires :

Dans les Communes de plus de 1.000 habitants (élection au scrutin de liste), en application de l'article L.270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit (*principe dit du « suivant de liste »*).

Considérant que lors des dernières élections municipales, une seule liste était candidate, liste « *Demain, pour vous, avec vous* »,

Considérant que l'ensemble des candidats ont été élus dès le 1^{er} tour de scrutin,

Considérant que l'unique liste « *Demain, pour vous, avec vous* », ne comportait pas de candidats supplémentaires (2 maximum),

Les postes de Conseillers Municipaux vacants suite à ces démissions **ne peuvent être pourvus et demeurent donc vacants.**

Le tableau du Conseil Municipal a été mis à jour et l'effectif légal du Conseil Municipal est désormais de **12 membres.**

2 – Mise à jour des Commissions Municipales et représentations extérieures suite à démission de Conseillers Municipaux

Suite à démission de Messieurs Jean-Luc ZABLOT et Emmanuel COUTANT, il convient de mettre à jour la liste des membres des Commissions Municipales et les représentations extérieures de la Commune. Ces Conseillers Municipaux siégeaient dans différentes commissions municipales, il n'est pas procédé à leur remplacement sauf pour la Commission d'Appel d'Offres-MAPA et la Commission Sports-Loisirs-Piscine-Camping-Associations dans lesquelles siègera Madame Catherine THOMAS, Adjointe au Maire. La liste des membres des Commissions Municipales est désormais la suivante :

COMMISSIONS MUNICIPALES	MEMBRES
FINANCES	Ensemble des Conseillers Municipaux
ENVIRONNEMENT-VOIRIE TRAVAUX-SÉCURITÉ	Thibaut BOURGET-Gérard PLATON- Dominique BASILE- Christine CHARREAU
SPORTS-LOISIRS PISCINE-CAMPING ASSOCIATIONS	Gérard PLATON- Catherine THOMAS-Aurélie BAUGÉ- Dominique BASILE
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FOIRES ET MARCHÉS EVENEMENTIEL	Gérard PLATON-Catherine THOMAS-Aurélie BAUGÉ- Katia VERBA-Erwan ALLEAUME-Maria-Eléna LY
CULTURE-COMMUNICATION RESEAUX SOCIAUX BULLETIN MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	Gérard PLATON-Catherine THOMAS- Aurélie BAUGÉ-Katia VERBA-Maria-Eléna-LY-Christine CHARREAU
AFFAIRES SOCIALES (dont insertion, mobilité, cimetière)-LOGEMENT- PERSONNES AGÉES	Gérard PLATON-Catherine THOMAS-Claude CARTON Michelle CORDIER-Maria-Eléna LY
APPELS D'OFFRES MAPA (Marchés à procédure adaptée)	- Membres titulaires : Gérard PLATON-Thibaut BOURGET Catherine THOMAS - Membres suppléants : Christine CHARREAU-Aurélie BAUGÉ-Erwan ALLEAUME

- **Désignation d'un nouveau correspondant « Cinémobile»-cinéma itinérant**
Madame **Katia VERBA** assurera le rôle d'élu correspondant pour le Cinémobile.
- **Désignation d'un nouveau correspondant « Sécurité-Prévention Routière »**
Monsieur le Maire assurera le rôle d'élu correspondant « Sécurité-Prévention Routière »
- **Désignation d'un nouveau délégué suppléant au SIDELC**
En remplacement de Monsieur Emmanuel COUTAND, Monsieur **Gérard PLATON** est désigné **délégué suppléant** au SIDELC

- **Désignation d'un nouveau délégué titulaire au SIVOM de Mondoubleau-Cormenon**
En remplacement de Monsieur Emmanuel COUTAND, Monsieur **Gérard PLATON** est désigné **délégué titulaire** au SIVOM de Mondoubleau-Cormenon.
- **Proposition de désignation d'un nouveau délégué suppléant au Syndicat de Rivières des Collines du Perche**
En remplacement de Monsieur Emmanuel COUTAND, la désignation de Monsieur **Erwan ALLEAUME** comme **délégué suppléant au Syndicat de Rivières des Collines du Perche** sera proposée à la Communauté de Communes des Collines du Perche.
- **Désignation d'un nouveau délégué suppléant au Syndicat des Circuits Pédestres et Equestres**
En remplacement de Monsieur Jean-Luc ZABLOT, Monsieur *Dominique* **BASILE** est désigné **délégué suppléant** au Syndicat des Circuits Pédestres et Equestres.
- **Désignation d'un nouveau délégué titulaire au Syndicat de Vidéo Protection de Loir-et-Cher**
En remplacement de Monsieur Jean-Luc ZABLOT, Madame **Catherine THOMAS** est désignée **déléguée titulaire** pour siéger au Syndicat de Vidéo Protection de Loir-et-Cher

3 – Adhésion à l'Association des « Petites Cités de Caractère »

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 14 septembre 2020, l'Association des « Petites Cités de caractère » avait été présentée et que dans le cadre des objectifs de cette association une adhésion de la Commune pouvait présenter un intérêt important.

Il rappelle que cette association a pour objectif de permettre la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti ancien témoin d'une histoire dans les petites villes ou villages. Ce patrimoine, moteur d'intégration et de lien social, permet de redynamiser économiquement ces anciennes cités, en se basant sur leurs fonctions de centralité passées ou présentes, en développant un tourisme culturel et patrimonial.

L'association « Petites Cités de Caractère® » met en œuvre aussi les moyens de mutualisation des actions de promotion et de communication. Elle encourage et accompagne la structuration des réseaux territoriaux dans les Régions ou les Départements. Elle peut ponctuellement pallier l'absence de réseau territorial pour renseigner, accompagner et homologuer une commune.

Au niveau départemental, une commune a obtenu le label « Petite cité de caractère® », et une autre est sur le point d'obtenir l'homologation. L'obtention de ce label est un véritable atout pour l'attractivité et le développement du tourisme dans les petites villes et bourgs de caractère.

Compte-tenu de la richesse et de la variété du bâti ancien présent en centre-bourg, la Commune de Mondoubleau pourrait engager la procédure d'homologation en vue d'obtenir ce label.

Il s'agit d'un projet de mandat et la Commune pourrait s'appuyer sur l'ingénierie du CAUE 41 pour effectuer l'état des lieux et monter le dossier de demande d'homologation.

La cotisation annuelle pour l'adhésion à l'association est de 200 € plus 0,50 €/habitant.

Sur proposition du Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de l'adhésion de la Commune à l'Association des « Petites Cités de Caractère® » à compter de l'année 2021 en vue d'obtenir le label

4 – Programme National « Petites Villes de Demain »

La Commune de Mondoubleau, comme 1.000 autres villes ayant un rôle de centralité, a été retenue pour bénéficier du programme national « Petites Villes de Demain ». Dans le département, 17 villes « centres » ont été retenues par le Ministère de la Cohésion des Territoires.

Afin d'engager et de mener à bien les différentes actions éligibles au programme « Petites Villes de Demain », les Communes sont incitées à recruter un Chef de Projet dont le poste est financé à hauteur de 75 % par l'Etat pour en enveloppe globale de l'ordre de 40.000 €. Afin de réduire, la charge financière résiduelle, une mutualisation entre plusieurs « Petites Villes de Demain » peut être envisagée.

Dans le cadre de ce programme d'une durée de 6 ans et doté de 3 Milliards d'Euros, les actions à engager concernent les domaines suivants et auront un rayonnement sur le territoire :

- soutien et développement du commerce local et de l'économie
- favoriser la transition énergétique
- développer les loisirs et le tourisme sur le territoire.

A titre d'exemple, les projets suivants pourraient tout à fait rentrer dans le programme pour bénéficier de différents soutiens financiers : restauration de la maison à pans de bois, rénovation thermique de bâtiments publics, redynamisation du tissu commercial...

Madame Catherine THOMAS, Adjointe au Maire, sera la référente « élu » Petite Ville de Demain pour la Commune.

5 – LOTISSEMENT COMMUNAL « La Grande Borde 10 » : études de sondage de sol, décision modificative budgétaire

-Etudes de sondage de sol

Monsieur le Maire fait savoir que la loi ELAN du 23 novembre 2018 et son récent arrêté d'application, imposent désormais aux vendeurs de réaliser une étude géotechnique préalable, de type G1, avant toute vente de terrain constructible non bâti situé dans les zones moyennement ou fortement exposées au phénomène de retrait gonflement des argiles.

Cette nouvelle obligation s'applique donc aux terrains à bâtir du lotissement communal de la «Grande Borde 10» (17 lots restants à vendre). Une consultation de bureau d'études a été engagée et 4 offres ont été reçues. L'étude sera réalisée par le bureau d'études MBE Environnement pour l'ensemble des lots à vendre pour un coût forfaitaire de 157,89 € H.T. par lot.

-Décision budgétaire modificative N°1/2020 (D M)

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits afin d'effectuer les différentes opérations d'ordre suite aux ventes de terrains réalisées au cours de l'année 2020 (déstockage comptable de la valeur des terrains vendus, ainsi qu'un reversement partiel au Budget Général de la Commune de l'avance remboursable qui avait été consentie au budget annexe lotissement pour un montant de 52.145,66 €,

Sur proposition du Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la présente décision modificative sur le budget de l'exercice 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT-RECETTES

Imputation	Libellé	Prévision BP 2020	Réalisé	D M Adoptée	BUDGET TOTAL
7015	Ventes terrains aménagés (3 lots soit 2.559 m ²)	40.000 €	30.221,79 €	-9.778,21 €	30.221,79 €
7588	Autres produits divers	11,78 €			11,78 €
774	Subvention d'équilibre Versée par le Budget Général			+11.592,27 €	11.592,27 €
	TOTAL →	40.011,78 €	30.221,79 €	1.814,06 €	41.825,84 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT-DÉPENSES

Imputation	Libellé	Prévision BP 2020	Réalisé	D M Adoptée	BUDGET TOTAL
002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	1,78 €	1,78 €		1,78 €
71355	Variation des stocks de terrains aménagés (stock à sortir 41.814,06 € s 3 lots-2.559 m ² à 16,34 € prix de revient)	40.000 €	/////	+1.814,06 €	41.814,06 €
65888	Autres charges de gestion courante	10 €	/////		10 €
TOTAL →		40.011,78	1,78 €	+1.814,06 €	41.825,84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT-RECETTES

Imputation	Libellé	Prévision BP	Réalisé	D M Adoptée	BUDGET TOTAL
001	Résultat d'investissement Reporté (Excédent)	22.153,41 €	22.153,41 €		22.153,41 €
3555	Variation des stocks de terrains aménagés Déstockage (stock à sortir pour 41.814,06 €)	40.000 €		1.814,06 €	41.814,06 €
TOTAL →		62.153,41 €	22.153,41 €	1.814,06 €	63.967,47 €

SECTION D'INVESTISSEMENT-DÉPENSES

Imputation	Libellé	Prévision BP	Réalisé	D M Adoptée	BUDGET TOTAL
168741	Emprunt et dettes assimilées (Remboursement partiel avance consentie par le Budget Général Commune)	11.821,81 €	11.821,81 €	52.145,66 €	63.967,47 €
TOTAL →		11.821,81 €	11.821,81 €	52.145,66 €	63.967,47 €

6 – Décision modificative budgétaire n°2/2020-Budget Général Commune

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits afin d'effectuer diverses opérations d'ordre (intégration des travaux réalisés en régie par les agents techniques municipaux, opérations de flux financiers croisés entre le budget annexe lotissement « La Grande Borde 10 » et le Budget Général),

Sur proposition du Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la présente décision modificative sur le budget général de l'exercice 2020 :

LÉGENDE DES CODES COULEUR :

	Ecritures comptables pour réintégration en section d'investissement des Travaux réalisés en régie par les Services Techniques en 2020
	Ecritures comptables pour comptabilisation du reversement partiel de l'avance remboursable qui avait consentie au Budget Annexe Lotissement La Grande Borde 10 (Reversement de 52.145,66 € du Budget Lotissement au profit du Budget Général de la Commune)
	Virement de crédit au 2041583 pour versement d'une participation de 240 € au Syndicat des Circuits Equestres et Pédestres au titre de la participation communale aux investissements du syndicat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DÉPENSES
6748	Subvention d'équilibre versée au BA Lotissement LGB 10	11.592,27 €
023	Virement à la Section d'Investissement	-190,48 €
TOTAL.....		+11.401,79 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES
722 (042)	Travaux en régie-Immobilisations Corporelles (Intégration Trvx en Régie en section d'Invnt)	+ 11.401,79 €
TOTAL		+11.401,79 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES
2041583	Subventions d'équipement versées aux Groupements de Collectivités (Participation aux investissements du Syndicat des Circuits Equestres et Pédestres)	+ 240 €
21568	Autres matériels, Outillages incendie	- 240 €
2151	Réseaux de voirie (Crédits non utilisés, juste pour équilibre entre Recettes et Dépenses pour la présente DM)	40.553,39 €
21318 (042)	Immos Corporelles-Autres bâtiments publics +5.028,07 € (Travaux en régie -Aménagement Plate-forme de stockage aux Ateliers Municipaux)	+5.028,07 €
2151 (042)	Immos Corporelles -Réseaux de Voirie +6.373,72 € (Travaux en régie -Réfection Place du Marché face à la Pharmacie)	+6.373,72 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX EN RÉGIE INTÉGRÉES EN SECTION D'INVESTISSEMENT		<u>+ 11.401,79 €</u>
TOTAL		+ 51.955,18 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES
276341	Reversement partiel de l'avance remboursable consentie au BA Autres Immos Financières -Créances Commune	+ 52.145,66 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 190,48 €
TOTAL		+ 51.955,18 €

7 – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement par anticipation pour l'exercice 2021

Monsieur le Maire explique la nécessité de prévoir le mandatement des dépenses en section d'investissement conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite du quart des crédits inscrits sur l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2021, les dépenses en section d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 soit 116.351,25 € au maximum (25 % des crédits d'investissement de 2020 qui étaient de 465.405 €).

8 – Tarifs Municipaux 2021

Considérant que la plupart des tarifs municipaux n'ont pas été révisés depuis plusieurs années, sur proposition du Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de revaloriser certains tarifs municipaux en appliquant une augmentation de 5 € ou 10 €.

La nouvelle grille des tarifs municipaux sera applicable à compter de l'année 2021.

Le Conseil Municipal a également discuté de l'application d'une éventuelle différenciation de tarifs des locations de salles entre les habitants de la Commune et les personnes hors-commune. Compte-tenu du nombre limité de locations payantes, une différenciation tarifaire ne semble pas justifiée.

En outre, le Maire précise que la diffusion de musique n'est pas possible dans les salles de la Maison Consigny car cela provoque beaucoup trop de nuisances sonores pour le voisinage.

LOCATION SALLES MAIRIE (Tarifs par réunion)

	TARIFS 2020	TARIFS 2021
SALLE DES ELECTIONS SANS CHAUFFAGE (A TITRE EXCEPTIONNEL)	70 €	75 €
SALLE DES ELECTIONS AVEC CHAUFFAGE (A TITRE EXCEPTIONNEL)	85 €	90 €
SALLE DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL SANS CHAUFFAGE	20 €	25 €
SALLE DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL AVEC CHAUFFAGE	25 €	30 €

LOCATION SALLE MAISON CONSIGNY (Location avec tables et chaises, sans vaisselle)

	TARIFS 2020	TARIFS 2021
Location des salles pour événements familiaux (repas anniversaire, baptême...)		
GRANDE SALLE SANS CHAUFFAGE LA JOURNÉE	110 €	120 €
GRANDE SALLE AVEC CHAUFFAGE LA JOURNÉE	130 €	140 €
PETITE SALLE (FOYER) SANS CHAUFFAGE LA JOURNÉE	50 €	55 €
PETITE SALLE (FOYER) AVEC CHAUFFAGE LA JOURNÉE	70 €	75 €
Location des salles pour réunions (Tarifs par réunion)		
GRANDE SALLE SANS CHAUFFAGE	30 €	35 €
GRANDE SALLE AVEC CHAUFFAGE	40 €	45 €
PETITE SALLE (FOYER) SANS CHAUFFAGE	20 €	25 €
PETITE SALLE (FOYER) AVEC CHAUFFAGE	25 €	30 €

Location des salles dans un but commercial ou lucratif (expositions, ventes, manifestations promotionnelles...) Frais de chauffage compris			
GRANDE SALLE	LA JOURNÉE	120 €	130 €
GRANDE SALLE	LA DEMIE-JOURNÉE	60 €	65 €
PETITE SALLE (FOYER)	LA JOURNÉE	60 €	65 €
PETITE SALLE (FOYER)	LA DEMIE-JOURNÉE	30 €	35 €
Location de la cuisine			
CUISINE	LA JOURNÉE	20 €	25 €

Location toute journée supplémentaire : 50 % du tarif à la journée

Gratuité pour les associations locales, les collectivités et établissements publics

NETTOYAGE DES SALLES

	TARIFS 2020	TARIFS 2021
FRAIS FORFAITAIRES POUR NETTOYAGE DES SALLES (<i>Lorsque les salles ne sont pas rendues propres par les utilisateurs</i>)	50 € PAR HEURE	60 € PAR HEURE

LOCATION VAISSELLE (Tarif à l'unité)

	TARIFS 2020	TARIFS 2021
COUVERT COMPLET (VERRE COMPRIS)	0.80 €	0.80 €
VERRE ORDINAIRE	0.05 €	0.05 €
VERRE A PIED	0.15 €	0.15 €

VAISSELLE CASSÉE OU PERDUE (Tarif à l'unité)

	TARIFS 2020	TARIFS 2021
ASSIETTE PLATE OU CREUSE	3.00 €	3.00 €
ASSIETTE A DESSERT	2.50 €	2.50 €
PLATEAU	11.50 €	11.50 €
VERRE ORDINAIRE	1.00 €	1.00 €
VERRE A PIED	2.00 €	2.00 €
TASSE A CAFE	2.00 €	2.00 €
SOUCOUBE TASSE A CAFE	2.50 €	2.50 €
FOURCHETTE - CUILIERE	2.00 €	2.00 €
PETITE CUILLERE	0.80 €	0.80 €

COUTEAU	3.00 €	3.00 €
LOUCHE	8.00 €	8.00 €

LOCATION MATERIEL (Tarif à l'unité)

	TARIFS 2020	TARIFS 2021
CHAISES (Skai pliante, coquille, fauteuil jardin)	0.80 €	0.80 €
CHAISE PLIANTE EN BOIS	0.25 €	0.25 €
BANC	1.00 €	1.00 €
TABLES PLIANTES SANS TRETEAUX (Longueur 2,20 m)	4.00 €	4.00 €
TABLES AVEC TRETEAUX (Longueur 3,20 m)	4.50 €	4.50 €
TRETEAUX	1.00 €	1.00 €
TABLE FORMICA	3.00 €	3.00 €
BARRIERE POLICE	5.00 €	5.00 €
BARRIERE DE CHANTIER EXTENSIBLE	4.50 €	4.50 €
GRILLE D'EXPOSITION	5.00 €	5.00 €
PODIUM (DIMENSION 6 m X 4,80 m)	65.00 €	65.00 €
PARQUET AUX ASSOCIATIONS DE MONDOUBLEAU	GRATUIT	GRATUIT
PARQUET LA MOITIE OU JUSQU'À LA MOITIE	60.00 €	60.00 €
PARQUET LA MOITIE OU JUSQU'À LA MOITIE PAR JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	20.00 €	20.00 €
PARQUET EN TOTALITE OU AU-DELA DE LA MOITIE	100.00 €	100.00 €
PARQUET EN TOTALITE OU AU-DELA DE LA MOITIE PAR JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	30.00 €	30.00 €
BARNUM Quelque soit la surface utilisée, location forfaitaire pour 2 journées consécutives, compris livraison, montage et démontage par les agents du service technique Pour les locations le week-end, livraison et montage le vendredi et démontage le lundi.	-----	700 €

CONCESSIONS FUNÉRAIRES

CONCESSION DE TERRAIN 2m ² (Premier achat ou renouvellement)	TARIFS 2020	TARIFS 2021
DUREE 15 ANS	141.00 €	150.00 €
DUREE 30 ANS	282.00 €	300.00 €
DUREE 50 ANS DURÉE SUPPRIMÉE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2019	SUPPRIMÉE	SUPPRIMÉE

CONCESSION CASES DE COLUMBARIUM <i>Aucune attribution par avance</i>	TARIFS 2020	TARIFS 2021
CONCESSION CASE CAPACITE 2 URNES DUREE 10 ANS	500.00 €	500.00 €
CONCESSION CASE CAPACITE 2 URNES DUREE 25 ANS	850.00 €	850.00 €
CONCESSION CASE CAPACITE 4 URNES DUREE 10 ANS	750.00 €	750.00 €
CONCESSION CASE CAPACITE 4 URNES DUREE 25 ANS	1 000.00 €	1 000.00 €

CONCESSION CINÉRAIRE (80 x 60 cm)	TARIFS 2020	TARIFS 2021
CONCESSION CINERAIRE INDIVIDUELLE DUREE 15 ANS	69.00 €	69.00 €
CONCESSION CINERAIRE INDIVIDUELLE DUREE 30 ANS	135.00 €	135.00 €
CONCESSION CINERAIRE INDIVIDUELLE DUREE 50 ANS-DURÉE SUPPRIMÉE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2019	SUPPRIMÉE	SUPPRIMÉE

ESPACE DE DISPERSION DES CENDRES : Dispersion des cendres GRATUITE

9-Adhésion au groupement d'achat public Approlys Centr'Achats (Groupement de commande pour fourniture d'énergie)

L'adhésion de la Commune à ce groupement d'achat public serait notamment souhaitable afin de bénéficier de commandes groupées et donc de tarifs plus compétitifs et avantageux notamment dans le domaine de la fourniture d'énergie (électricité, gaz...).

Suite à évolution de la réglementation, depuis le 1^{er} janvier 2021, la Commune ne bénéficie plus des tarifs dits « réglementés » et doit mettre en concurrence les différents fournisseurs d'énergie, ce qui demande une certaine technicité et expertise dont ne dispose pas les services municipaux.

Il est donc proposé que la Commune adhère à ce groupement d'achat public pour faciliter les procédures de mise en concurrence des différents fournisseurs d'énergie et ainsi bénéficier de tarifs plus avantageux.

Pour mémoire, le budget moyen pour l'achat d'énergie s'élève à 59.500 € par an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune au groupement d'achat public « Approlys Centr'Achats ». La cotisation annuelle d'adhésion est de 50 € pour la Commune.

10-Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Monsieur le Maire fait savoir que par délibération du 9 décembre 2020, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois a modifié partiellement ses statuts.

Vu les nouveaux statuts proposés par le Syndicat Mixte du Pays Vendômois, le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ces modifications des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois tels que proposés. Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

11- Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, complétée par délibération du 14 septembre 2020, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2020/83	23/11/2020	Convention d'occupation du local sis au 27 rue Leroy par le Secours Catholique
2020/84	27/11/2020	Prestations pour l'hébergement et la maintenance du nouveau site internet municipal-Sté IDEO POINT COM pour un forfait annuel de 380 € H.T. soit 456 € T.T.C.
2020/85	27/11/2020	Contrat d'acquisition de logiciels et prestations de services entre la commune et la société Segilog-Berger Levrault pour un montant annuel de 4.130 € H.T.
2020/86	30/11/2020	Travaux de voirie -Réfection Carrefour route de Souday-Chemin La Pommeraie Entreprise PIGEON TP pour 11.146,25 € H.T. soit 13.375,50 € T.T.C.
2020/87	30/11/2020	Renouvellement d'une concession cimetière pour une durée de 30 ans
2020/88	30/11/2020	Contrat avec EDF Collectivités pour la fourniture d'électricité dans les différents bâtiments communaux-Contrat Unique pour une durée de 12 mois à compter du 1 ^{er} janvier 2021
2020/89	30/11/2020	Contrat avec EDF Collectivités pour la fourniture d'électricité pour l'éclairage public communal-Contrat Unique pour une durée de 12 mois à compter du 1 ^{er} janvier 2021
2020/90	30/11/2020	Travaux de dévoiement de réseaux pour viabilisation parcelle C n°989 suite à acquisition à l'Euro symbolique de la parcelle C n°990 par la Commune-Entreprise T.P. COLIN 41 pour un montant de 4.025,63 € H.T. soit 4.830,76 € T.T.C.
2020/91	01/12/2020	Location de matériel informatique complémentaire pour la Mairie (1 PC portable + 1 écran) Location de 82,48 € H.T/mois sur une période de 18 mois.
2020/92	02/12/2020	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain pour un bien sis 2, rue du 8 mai
2020/93	08/12/2020	Travaux de modification et déplacement d'un branchement électrique pour viabilisation parcelle C n°989 suite à acquisition à l'Euro symbolique de la parcelle C n°990 par la Commune- Sté ENEDIS pour un montant de 1.029 € H.T. soit 1.234,80 € T.T.C.
2020/94	18/12/2020	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain pour un bien sis, 12 rue du Mail
2020/95	21/12/2020	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain pour une bien sis, 5 rue Chrétien
2020/96	21/12/2020	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain pour un bien sis 8, rue Taillefer
2021/01	07/01/2021	Abonnement antispam Titan pour le PC fixe du bureau du Maire (3 € TTC/mois)
2021/02	07/01/2021	Abonnement Office 365 Business (12,84 € TTC/mois) et abonnement antispam Titan pour le PC portable Multimédia (3 € TTC/mois)

AFFAIRES DIVERSES

-Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2021 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention maximum (entre 20 et 50 %) au titre de la DETR 2021 pour l'opération de remplacement de 5 poteaux d'incendie, hors service ou défectueux, pour un montant total de dépense de 14.496 € H.T.

-Demande de subvention à l'Etat au titre du FIDP 2021 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention maximum (entre 20 et 80 %) au titre du FIDP 2021 pour l'opération de remplacement des caméras du système de vidéoprotection avec rajout d'une caméra supplémentaire, pour un montant total de dépenses 15.213,50 € H.T. Cette opération permettrait de disposer de caméras de dernière génération de haute définition. Le Maire rappelle que la Commune de Mondoubleau a été parmi les premières du Département à mettre en place un système de vidéoprotection.

-Point Litige Sol de la Halle de la Mairie :

Suite à recours amiable, l'entreprise titulaire du marché accepte de reprendre à sa charge la réfection complète du sol en béton poli qui présente de nombreux désordres.

En concertation avec le Maître d'œuvre, les travaux de reprise complète du sol sont programmés pour la période de mi-février à fin mars 2021. Le choix des coloris vient d'être fait.

-Annulations/Reports de manifestations en raison de la pandémie de Covid 19 :

La traditionnelle cérémonie de Vœux du Maire et de la Municipalité est annulée.

Le repas annuel des Aînés de plus de 70 ans, qui a lieu habituellement le premier dimanche du mois de mars, doit, à ce jour, être reporté ultérieurement en raison du contexte sanitaire très incertain. En fonction de l'évolution de la pandémie, il pourrait éventuellement être organisé plus tard dans l'année.

-Commissions municipales :

Plusieurs Commissions Municipales devront prochainement se réunir (Commission Environnement-Voirie-Travaux-Sécurité, Commission Sports-Loisirs, Piscine, Camping et la Commission des Finances)

-C.M.J.-Conseil Municipal des Jeunes : Les élections se dérouleront le mercredi 13 janvier (Matin au Collège, Après-Midi en Mairie pour les élèves du Primaire). La présentation officielle du CMJ élu aura lieu le Samedi 16 Janvier en Mairie. Un « Kit d'Accueil », comportant une écharpe tricolore, un badge, un masque sanitaire, un sac à dos sera remis à chaque Conseiller Municipal Jeune.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

-Dates à retenir :

Prochain Conseil Municipal : lundi 22 février à **18 H.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 10.

**Le Maire
Jean-Jacques GARDRAT**